PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 10 mai 2021 à 20 h au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents: messieurs Sylvain Harvey, Normand Lamarche, Serge Grégoire et Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers, ainsi que mesdames Luce Lépine et Catherine Hamé-Mulcair, conseillères, formant quorum sous la présidence de madame Monique Monette Laroche, mairesse.

Est également présent monsieur Jean-Philippe Gadbois, directeur général.

À 20 h 05, la mairesse déclare la séance ouverte.

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 14 mai 2021;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

ATTENDU que la présente séance publicisée par moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

No 7264-05-21 Adoption de l'ordre du jour Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel proposé.

- 1. Ouverture de l'assemblée
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Suivi des questions posées à la dernière assemblée
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021

5. Finances, Administration et Greffe

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états comparatifs et états financiers
- 5.1.3 Dépôt de l'audit du vérificateur externe
- 5.2 Dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
- 5.3 Autorisation de dépenses
- 5.4 Compte rendu du comité d'administration
- 5.5 Don à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin
- 5.6 Nomination à titre de substitut à la direction générale
- 5.7 Autorisation de barrage routier Guignolée du Garde-manger des Pays-d'en-Haut
- 5.8 Annulation de soldes résiduaires de règlements d'emprunt
- 5.9 Vente pour défaut de paiement des taxes municipales
- 5.10 Signature de l'« Entente relative à la poursuite de certaines infractions criminelles devant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle et à l'attribution des amendes conformément à l'alinéa 734.4(3)A) du code criminel »
- 5.11 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 493-2021 modifiant le règlement 493-2020 sur la gestion contractuelle
- 5.12 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 512-2021 relatif à l'augmentation du fonds de roulement
- 5.13 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SQ-2021 modifiant le règlement numéro SQ-2020 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre
- 5.14 Octroi de mandat Graphisme, montage infographique, confection et installation d'enseignes diverses

6. Travaux publics et voirie

- 6.1 Compte rendu du comité des travaux publics et voirie
- 6.2 Octroi de contrat Déneigement et déglaçage des chemins publics et de certains chemins privés ouverts au public, secteur A pour les saisons hivernales 2021 à 2023, et une option pour les saisons 2024 et 2025
- 6.3 Octroi de contrat Déneigement et déglaçage des chemins publics et de certains chemins privés ouverts au public, secteur B pour les saisons hivernales 2021 à 2023, et une option pour les saisons 2024 et 2025

7. Loisirs, culture et vie communautaire

- 7.1 Compte rendu du comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- 7.2 Adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant
- 7.3 Demande de don Société canadienne du cancer
- 7.4 Embauche de cinq (5) employés au camp de jour Magicoparc
- 7.5 Entérinement d'embauche au poste d'adjointe à la culture
- 7.6 Entérinement d'embauche d'un(e) commis aux prêts
- 7.7 Adoption de la modification du protocole d'entente entre la Ville de Prévost, la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et Héritage plein air du Nord

8. Urbanisme

- 8.1 Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme
- 8.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 1001-32-2021 concernant certaines définitions, l'implantation et l'architecture des remises, les abris temporaires et les constructions prohibés à moins de 5 mètres d'une bande de protection
- 8.3 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 1002-02-2021 visant à exclure les milieux sensibles de la superficie minimale des lots destinés à la construction
- 8.4 Demande de dérogation mineure 61, chemin des Colibris
- 8.5 Demande de dérogation mineure 40, chemin des Montagnes
- 8.6 Demande de dérogation mineure lot 1 920 028
- 8.7 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 1001-33-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier le nombre maximal d'animaux autorisé

9. Sécurité publique et incendie

- 9.1 Compte rendu du comité de la sécurité publique et incendie
- 9.2 Autorisation pour la signature d'une entente de services avec la société canadienne de la Croix-Rouge

10. Environnement

- 10.1 Compte rendu du comité consultatif d'environnement
- 10.2 Adoption de la Politique environnementale
- 10.3 Demande d'aide financière Programme de subvention pour l'installation de stations de nettoyage d'embarcations 2021-2022
- 11. Varia
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suivi des questions posées à la dernière assemblée Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

No 7265-05-21

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal du 12 avril 2021.

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7266-05-21 Comptes payés et à payer

Madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, ne participe pas aux délibérations sur cette question compte tenu qu'elle est directement concernée par cette dernière et s'abstient de voter. En effet, une facture concerne le conjoint de madame Hamé-Mulcair.

Ent	reprise	Facture n°	Montant (taxes en sus)
Awaken	Solutions	0001156	2 204,35 \$

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la liste des comptes payés au 30 avril 2021 pour un montant de 59 257,32 \$ - chèques numéros 18856, 18923-18925 et prélèvements bancaires numéros 1969-1972, 1974, 1982-1986, 1989-1991.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2021 au montant de 396 934,43 \$ - chèques numéros 18936-18996 et prélèvements bancaires numéros 1896, 1973, 1975-1980, 1987, 1988.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Dépôt des états comparatifs et états financiers Les états comparatifs et états financiers au 30 avril 2021 sont déposés au conseil.

Dépôt de l'audit du vérificateur externe

Le vérificateur externe dépose son rapport pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.

No 7267-05-21 Dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

ATTENDU QUE le rapport de la mairesse portant sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe est déposé au conseil :

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De publier le rapport de la mairesse portant sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe dans le Journal des citoyens conformément à l'article 176.2.2. du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7268-05-21 Autorisation de dépenses

ATTENDU QUE certaines factures totalisent des sommes excédant 2 500 \$ chacune.

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité es conseillers présents:

D'autoriser les dépenses suivantes :

Acier Ouellette	4 081,91 \$
C-Tech	2 520,95 \$
David Riddell Excavation/Transport	58 752,72 \$
Les Excavations G. Paquin inc.	2 573,76 \$
FNX-Innov	3 300,00 \$
Les Jardins Turgeon	8 800,00 \$
Groupe JLD Lague	10 943,00 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	8 899,16 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	112 800,25 \$
Serres et pelouses Croque-Herbes inc.	3 150,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Compte rendu du comité d'administration

Un compte rendu du comité d'administration est fait.

No 7269-05-21 Don à l'école secondaire

ATTENDU la demande d'appui financier de l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin pour la réalisation de son Gala Méritas 2020-2021;

Augustin-Norbert-Morin

ATTENDU QUE cet événement vise à encourager les jeunes à poursuivre leurs études et ainsi, contrer le décrochage scolaire; En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs verse la somme de 500 \$ à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin à titre de don pour la réalisation de son Gala Méritas 2020-2021, lequel se tiendra le 3 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7270-05-21 Nomination à titre de substitut à la direction générale

ATTENDU les vacances estivales du directeur général ;

ATTENDU QUE pour le bon fonctionnement de la Municipalité un fonctionnaire doit être désigné pour toute situation urgente ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit nommée madame Christine Valiquette du 6 au 22 août 2021 à titre de substitut à la direction générale.

QUE Madame Valiquette soit également autorisée à signer les chèques et autres effets urgents pour et au nom de la Municipalité durant cette période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7271-05-21 Autorisation de barrage routier – Guignolée du Garde-manger des Pays-d'en-Haut

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'organisme Garde-manger des Pays-d'en-Haut à tenir un barrage routier au coin des chemins Fournel et Sainte-Anne-des-Lacs le samedi 11 décembre 2021 de 9 h à 16 h dans le cadre d'une levée de fonds pour la Guignolée 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7272-05-21 Annulation de soldes résiduaires de règlements d'emprunt

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu ;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente ;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère ;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe ;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe ;

Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaires mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7273-05-21 Vente pour défaut de paiement des taxes municipales

ATTENDU QUE la Municipalité veut vendre par le biais de la MRC des Pays-d'en-Haut les immeubles dont les taxes municipales et les droits de mutations ne sont pas payés (C.M. 1022 et suivants);

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé une liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales et droits de mutation ;

ATTENDU QUE la vente des immeubles par enchère publique aura lieu le 15 septembre 2021 à la Place des citoyens à Sainte-Adèle;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour les taxes municipales et droits de mutation ;

QUE le conseil ordonne la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

QUE ladite liste soit transmise à la directrice générale de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à retirer de cette vente tout immeuble pour lequel les taxes au 31 décembre 2020 auront été payés ou pour lequel une entente de paiement aura été conclue ;

QUE le conseil confirme que selon le règlement numéro 506-2020 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2021, le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes est de quinze pour cent (15 %).

QUE la technicienne en comptabilité soit autorisée à imputer au compte de taxes de chaque citoyen en défaut les frais de courrier recommandé et frais de recherches pour courrier retourné en cas d'adresse inexistante;

QUE le conseil mandate la MRC des Pays-d'en-Haut pour vendre lesdits immeubles à l'enchère publique ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs soit mandaté pour assister à cette vente et se porter adjudicataire des immeubles pour lesquels aucune offre n'est faite ou sur certains immeubles définis par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7274-05-21

Signature de l'« Entente relative à la poursuite de certaines infractions criminelles devant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle et à l'attribution des amendes conformément à l'alinéa 734.4(3)A) du code criminel »

ATTENDU QUE le ministre, le DPCP et la Ville ont convenu de tenir un projet pilote d'une durée de deux ans par lequel la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle et la Sûreté du Québec ont accepté de collaborer pour traiter certaines infractions criminelles sommaires et que ce projet a fait l'objet d'une entente formelle entre les parties susmentionnées approuvée par le décret 487-2014 du 3 juin 2014 ;

ATTENDU QUE ce projet pilote s'est avéré concluant pour les parties à l'entente;

ATTENDU QUE conformément à l'article 7.2 de l'entente prescrit qu'à son échéance, les parties ont renouvelé à plusieurs reprises celle-ci aux mêmes conditions ou pour tout autre terme dont elles ont convenu;

ATTENDU QUE l'entente en cours prendra fin le 30 juin 2021 et que les parties souhaitent procéder à la signature d'une nouvelle entente et ce pour un terme de dix ans;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller appuyé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE SIGNER l'entente entre le ministre, le DPCP et la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs pour le traitement de certaines infractions sommaire à la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle;

D'AUTORISER la mairesse à signer l'« Entente relative à la poursuite de certaines infractions criminelles devant la Cour municipale de la Ville de Sainte-Adèle et à l'attribution des amendes conformément à l'alinéa 734.4(3)a) du Code criminel» dont le texte sera substantiellement conforme à celui joint en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 493-2021 modifiant le règlement 493-2020 sur la gestion contractuelle Madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 493-2021 modifiant le règlement 493-2020 sur la gestion contractuelle.

Madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, dépose au conseil le projet de règlement numéro 493-2021.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 512-2021 relatif à l'augmentation du fonds de roulement Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 512-2021 relatif à l'augmentation du fonds de roulement.

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, dépose au conseil le projet de règlement numéro 512-2021.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SQ-2021 modifiant le règlement numéro SQ-2020 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro SQ-2021 modifiant le règlement SQ-2020 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, dépose au conseil le projet de règlement numéro SQ-2021.

No 7275-05-21

Octroi de contrat – Graphisme, montage infographique, confection et installation d'enseignes diverses ATTENDU QUE l'acquisition d'enseignes d'entrées de villes et de lieux est prévue au Programme triennal des immobilisations ;

ATTENDU QUE des appels de propositions de concept ont été lancés auprès de deux entreprises ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat pour le graphisme, le montage infographique, la confection et l'installation de diverses enseignes sur le territoires de la municipalité, à l'entreprise Effigiart inc.. au coût de 29 554 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission déposée le 5 mai 2021.

D'utiliser le fonds de roulement aux fins du financement du projet selon un terme de remboursement de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Compte rendu du comité des travaux publics et voirie

Un compte rendu du comité des travaux publics et voirie est fait.

No 7276-05-21

Octroi de contrat – Déneigement et déglaçage des chemins publics et de certains chemins privés ouverts au public, secteur A pour les saisons hivernales 2021 à 2023, et une option pour les saisons 2024 et 2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a procédé à un appel d'offres public pour le déneigement et le déglaçage des chemins publics et de certains chemins privés ouverts au public pour le secteur A, et une portion du chemin Sainte-Anne-des-Lacs appartenant au ministère du Transport du Québec pour les saisons hivernales 2021 à 2023, et une option pour les saisons 2024 et 2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les quatre (4) soumissions suivantes ;

PRIX TOTAL (AVANT TAXES)					
SOUMISSIONNAIRES	2021-2023	2021-2025			
9161-4396 Québec inc.	1 303 560,00 \$	2 172 600,00 \$			
Pavage Jérômien inc.	1 375 029,00 \$	2 326 131,00 \$			
Construction TRB inc.	1 384 485,75 \$	2 386 838,25 \$			
Charex inc.	1 607 874,13 \$	2 714 974,03 \$			

ATTENDU QUE la soumission de 9161-4396 Québec inc. est non conforme ;

ATTENDU le contrat qui lie la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et le ministère des Transports du Québec;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante e la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE retirer la portion du chemin Sainte-Anne-des-Lacs appartenant au ministère du Transport du Québec dudit contrat.

D'octroyer le contrat pour le déneigement et déglaçage des chemins publics et de certains chemins privés ouverts au public, secteur A pour les saisons hivernales 2021 à 2023, et une option pour les saisons 2024 et 2025, à l'entreprise Pavage Jéromien inc. au coût de 1 817 046,00 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission déposée le 26 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Nota Bene: les prix au kilomètre du service de déblaiement et de sablage pour la saison hivernale 2020-2021 des chemins municipaux du secteur A était de 15 288,00 \$ et pour le chemin Sainte-Anne-des-Lacs était de 49 965,00 \$.

No 7277-05-21

Octroi de contrat – Déneigement et déglaçage des chemins publics et de certains chemins privés ouverts au public, secteur B pour les saisons hivernales 2021 à 2023, et une option pour les saisons 2024 et 2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a procédé à un appel d'offres public pour le déneigement et le déglaçage des chemins publics et de certains chemins privés ouverts au public pour le secteur B pour les saisons hivernales 2021 à 2023, et une option pour les saisons 2024 et 2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les quatre (4) soumissions suivantes ;

PRIX TOTAL (AVANT TAXES)					
SOUMISSIONNAIRES	2021-2023	2021-2025			
Pavage Jérômien inc.	1 141 152,00 \$	1 936 950,00 \$			
9161-4396 Québec inc.	1 322 700,00 \$	2 204 500,00 \$			
Charex inc.	1 786 664,48 \$	3 043 229,48 \$			
Construction TRB inc.	1 818 712,50 \$	2 954 030,00 \$			

En conséquence des attendus qui font partie intégrante e la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat pour le déneigement et déglaçage des chemins publics et de certains chemins privés ouverts au public, secteur B pour les saisons hivernales 2021 à 2023, et une option pour les saisons 2024 et 2025, à l'entreprise Pavage Jérômien inc. au coût de 1 936 950,00 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission déposée le 26 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Nota Bene : le prix au kilomètre du service de déblaiement et de sablage pour la saison hivernale 2020-2021 des chemins municipaux du secteur B était de 6 300,00 \$.

Compte rendu du comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Un compte rendu du comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est fait.

No 7278-05-21 Adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant

ATTENDU QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants ;

ATTENDU QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant ;

ATTENDU QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants ;

ATTENDU QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance:

ATTENDU QU'une municipalité bienveillante poste des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

ATTENDU QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroitre le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière ;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges ;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance ;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants ;

- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants ;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7279-05-21 Demande de don – Société canadienne du cancer

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder un don de 300 \$ à la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7280-05-21 Embauche de cinq (5) employés au camp de jour Magicoparc

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'embaucher au camp de jour Magicoparc en 2021 :

- Madame Adèle Germain au poste d'accompagnatrice ;
- Madame Laurence Croisetière au poste d'accompagnatrice ;
- Madame Emmy Bargagnolo au poste d'accompagnatrice ;
- Madame Frédérique Taylor au poste d'animatrice ;
- Madame Amélya Ricci au poste d'animatrice 20 h / semaine (semaines 6 et 7).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7281-05-21 Entérinement d'embauche au poste d'adjointe à la culture

ATTENDU la vacance au poste d'adjointe à la culture ;

ATTENDU QU'un processus de sélection a été effectué conformément à la Politique de dotation en ressources humaines ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner l'embauche de madame Lucie Plouffe au poste d'adjointe à la culture au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et ce, à compter du 29 avril 2021 ;

QUE cette personne salariée est à l'essai et ne devient une personne salariée régulière qu'après avoir complété la période d'essai avec succès;

QUE le salaire et les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7282-05-21 Entérinement d'embauche d'un(e) commis aux prêts

ATTENDU la nomination de madame Lucie Plouffe au poste d'adjointe à la culture ;

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner l'embauche de madame Noémie Blackburn Barbeau à titre de remplaçante au poste de commis aux prêts au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et ce, à compter du 3 mai 2021.

QUE le salaire et les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7283-05-21

Adoption de la modification du protocole d'entente entre la Ville de Prévost, la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et Héritage Plein Air du Nord ATTENDU QUE le protocole d'entente se veut un outil évolutif et permettant la mise en place d'actions unissant les deux villes et HÉPAN;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner les modifications à la version du 27 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme

Un compte rendu du comité consultatif d'urbanisme est fait.

Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 1001-32-2021 concernant certaines définitions, l'implantation et l'architecture des remises, les abris temporaires et les constructions prohibés à moins de 5 mètres d'une bande de protection

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du premier projet de règlement numéro 1001-32-2021 concernant certaines définitions, l'implantation et l'architecture des remises, les abris temporaires et les constructions prohibés à moins de 5 mètres d'une bande de protection.

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, dépose au conseil le projet de règlement numéro 1001-32-2021.

Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement no 1002-02-2021 visant à exclure les milieux sensibles de la superficie minimale des lots destinés à la construction

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du premier projet de règlement no 1002-02-2021 visant à exclure les milieux sensibles de la superficie minimale des lots destinés à la construction.

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, dépose au conseil le projet de règlement numéro 1002-02-2021.

No 7284-05-21 Demande de dérogation mineure – 61, chemin des Colibris ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a reçu une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 61, chemin des Colibris ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure visant l'agrandissement du bâtiment principal à l'intérieur de ses marges avant et latérales gauches, le tout référant au plan d'implantation préparé par Pascal Beaulieu, arpenteur-géomètre, portant le numéro 3059 de ses minutes ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 19 avril 2021, a recommandé au conseil de refuser la demande de dérogation mineure ;

Les raisons invoquées pour appuyer cette recommandation :

- La marge avant demandée est de 8,54 mètres alors que le règlement 1001 exige une marge avant de 10,7 mètres. La dérogation demandée vise donc de soustraire 2,16 mètres à la marge avant minimale requise par le règlement 1001. En pourcentage, la marge demandée représente 79,8% de la marge prescrite;
- La marge latérale demandée est de 5,93 mètres alors que le règlement 1001 exige une marge latérale de 7,6 mètres. La dérogation demandée vise donc de soustraire 1,67 mètre de la marge latérale requise. La marge totale latérale requise de 15 mètres est néanmoins respectée (puisque la marge latérale droite est de 9,33 mètres le total après dérogation serait de 15,26 mètres).

ATTENDU qu'un avis public a été publié conformément à la loi ;

ATTENDU QUE le conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De refuser la demande de dérogation mineure numéro 2021-0144 visant l'agrandissement du bâtiment principal à l'intérieur de ses marges avant et latérale gauche, le tout référant au certificat de localisation de Pascal Beaulieu, arpenteurs-géomètres, portant le numéro 3059 de ses minutes. Le tout se rapportant à la propriété sise au 61, chemin des Colibris.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7285-05-21
Demande de dérogation mineure – 40, chemin des Montagnes

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a reçu une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 40, chemin des Montagnes ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure visant la subdivision du lot où est sis le 40, chemin des Montagnes de manière à créer 2 lots destinés à la construction, le tout référant au plan projet préparé par Jean-Pierre Caya, arpenteur-géomètre, daté d'avril 2021;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 19 avril 2021, a recommandé au conseil de refuser la demande de dérogation mineure ;

Les raisons invoquées pour appuyer cette recommandation :

- Le projet ne s'inscrit pas dans les démarches plus récentes de la municipalité qui favorisent des lots de 4 000 m² à 5 000 m² et des largeurs moyennes de 50 mètres;
- La proximité d'un important milieu humide situé, de surcroit, en aval du projet.

ATTENDU QUE le comité consultatif en environnement (CCE), lors de sa réunion du 26 avril 2021, a conclu être en accord avec la présente recommandation ;

ATTENDU qu'un avis public a été publié conformément à la loi ;

ATTENDU QUE le conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande :

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De refuser la demande de dérogation mineure numéro 2021-0268 visant la subdivision du lot où est sis le 40, chemin des Montagnes de manière à créer 2 lots destinés à la construction, le tout référant au plan projet préparé par Jean-Pierre Caya, arpenteur-géomètre, daté d'avril 2021. Le tout se rapportant à la propriété sise au 40, chemin des Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7286-05-21 Demande de dérogation mineure- lot 1 920 028 ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a reçu une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au lot 1 920 028 ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure visant la régularisation de la profondeur moyenne de 34,2 mètres alors que le règlement de lotissement 1002 permet que la profondeur soit réduite jusqu'à 51 mètres, de manière à le rendre constructible ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 19 avril 2021, a recommandé au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure ;

La raison invoquée pour appuyer cette recommandation :

 Le terrain semblait bénéficier d'un privilège au lotissement avant que le tracé du chemin ne soit déplacé pour des raisons de topographie.

ATTENDU qu'un avis public a été publié conformément à la loi ;

ATTENDU QUE le conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande :

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2021-0322 visant la régularisation de la profondeur moyenne de 34,2 mètres alors que le règlement de lotissement 1002 permet que la profondeur soit réduite jusqu'à 51 mètres, de manière à le rendre constructible. Le tout se rapportant à la propriété sise au lot 1 920 028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 1001-33-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier le nombre maximal d'animaux autorisé

Madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du premier projet de règlement numéro 1001-33-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier le nombre maximal d'animaux autorisé.

Madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, dépose au conseil le projet de règlement numéro 1001-33-2021.

Compte rendu du comité de la sécurité publique et incendie Sans objet.

No 7287-05-21

Autorisation pour la signature d'une entente de services avec la société canadienne de la Croix-Rouge ATTENDU QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Sainte-Anne-des-Lacs reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps ;

ATTENDU QUE ce service aux personnes sinistrées fait partie intégrante du plan municipal de sécurité civile (PMSC) ;

ATTENDU QUE cette entente permettra la prise en charge des sinistrés en cas de sinistres majeurs ;

ATTENDU QUE cette entente couvrira aussi les besoins pour le Service de la Sécurité incendie lors d'interventions majeures ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire ;

ATTENDU la recommandation de l'organisation municipale de la sécurité civile (OMSC) de signer l'entente de service, pour une durée de trois (3) ans, avec la société canadienne de la Croix-Rouge;

ATTENDU QU'UNE cotisation annuelle de 601,12 \$ sera exigée.

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le directeur général de signer l'entente de service avec la société canadienne de la Croix-Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Compte rendu du comité consultatif d'environnement

Un compte rendu du comité consultatif d'environnement est fait.

No 7288-05-21 Adoption de la Politique environnementale Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter la Politique environnementale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7289-05-21
Demande d'aide
financière –
Programme de
subvention pour
l'installation de
stations de

ATTENDU le programme de subvention pour l'installation de stations de nettoyage d'embarcations 2021-2022 instauré par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ;

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

nettoyage d'embarcations 2021-2022 Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser monsieur Mathieu Langlois, directeur du Service de l'environnement à agir et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs dans le cadre de la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 11 Divers Sans objet.

Correspondance

La correspondance est déposée au conseil.

Période de questions

Le public pose ses questions au conseil municipal.

Début : 21 h 15 Fin : 21 h 18

No 7290-05-21 Levée de la séance Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore à 21 h 19 la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monique Monette Laroche
Mairesse

Jean-Philippe Gadbois
Directeur général et

secrétaire-trésorier

Je, Monique Monette Laroche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.